

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. GUETTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. PERIZ, M. ORGOGOZO, M. REIFFERS.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00.

Avant d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour, il informe les membres du Conseil de l'avancée des travaux conduits par la Commission de Suivi sur la loi LRU qui s'apprête à formuler un certain nombre d'amendements à la loi LRU :

- participation des membres extérieurs à l'élection du Président,
- harmonisation des calendriers afin de coordonner l'élection du Président et la négociation du Contrat Quadriennal,
- généralisation du vote électronique lors des élections aux conseils centraux.

Monsieur PEBARTHE se déclare hostile à cet objectif de développement du vote électronique et fait part de son intention de soumettre au vote du Conseil une motion contre l'usage du vote électronique.

Il évoque ensuite le calendrier des prochains conseils marqué notamment par le prochain Conseil d'Administration fixé au vendredi 9 octobre lors duquel seront présentés le projet de déclaration de politique générale et le point relatif à la campagne d'emploi 2010 des personnels BIATOS et Enseignants. Un prochain Conseil d'Administration, fixé au 30 octobre, abordera le point relatif au Débat d'Orientations Budgétaires et la DBM dite d'amortissement. Le projet de budget 2010 sera présenté devant le Conseil d'Administration le 18 décembre 2009.

Il annonce également, conformément à sa volonté de lancer le débat autour de la question du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies, la réunion des 3 Conseils de l'université à l'occasion de la visite, le 25 novembre prochain, de l'équipe présidentielle de l'université de La Rochelle.

Il informe enfin les membres du Conseil que le projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juillet, remis en séance, sera mis au vote du Conseil lors de la prochaine séance.

I - EXAMEN DU PROJET DE MODIFICATION DES STRUCTURES BUDGETAIRES 2009

Monsieur JOURDAN présente aux membres du Conseil l'objectif stratégique qui sous-tend le projet proposé : la volonté de mieux suivre et analyser l'exécution du Plan Réussir en Licence adopté lors de la séance du 19 juin dernier.

Il souligne la qualité et l'importance du travail préparatoire au projet présenté. Il informe les membres du Conseil que ce projet a été présenté devant la Commission des Moyens qui l'a validé.

Madame DUPAU rappelle les 3 solutions envisagées pour mettre en œuvre l'objectif de suivi posé par l'équipe présidentielle :

- L'utilisation des codes analytiques qui a finalement été écartée du fait à la fois d'un problème technique lié au caractère non-bloquant de la saisie du code analytique, d'un problème lié aux limites de notre système d'information qui ne permet pas à l'application de paie de gérer les codes analytiques de l'application financière et d'un problème global d'insuffisance de maîtrise de la technique de comptabilité analytique par les collègues.
- L'utilisation du module convention de Cocktail dénommé Jefyco qui devrait nous permettre d'isoler les projets du PRL. . Là encore, l'absence de mise en place de ce module à l'université a conduit à écarter la solution pour cette année.
- La modification des structures budgétaires, via la création de nouveaux Centres de Responsabilité ou sous-CR au sein des budgets des composantes, est finalement apparue comme étant la solution la plus fonctionnelle. Il est précisé que, compte tenu des contraintes techniques en matière de paie, l'ensemble des dépenses de la masse 30, relative aux salaires, seront regroupées au sein d'un CR de l'UB du Service Général.

Madame DUPAU présente aux membres du Conseil la liste des nouvelles structures budgétaires. Afin de limiter le nombre des structures supplémentaires, il est proposé de réunir, dans la même structure, les crédits relatifs au Plan Réussir en Licence et ceux relatifs aux Projets Pédagogiques.

Monsieur LOQUAY souhaite que l'on conserve la distinction des crédits du PRL et ceux des Projets Pédagogiques. Conscient des dangers de la multiplication des structures budgétaires, il propose l'utilisation de codes analytiques pour identifier les Projets pédagogiques.

Monsieur BEYLOT regrette le caractère tardif de la remise des documents soumis au Conseil. Il dénonce le non-respect des engagements pris en matière de transmission des documents préparatoires et rappelle la virulence des critiques formulées à l'encontre de l'ancienne équipe pour les mêmes raisons. Il souhaite que les membres du Conseil soient mieux informés sur les thèmes abordés en séance.

Il estime que le projet présenté, en mélangeant les crédits du Plan Licence et ceux consacrés aux Projets Pédagogiques, manque de cohérence.

Monsieur le Président reconnaît le caractère trop tardif de la remise des documents et s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir le respect des délais de transmission. Il souligne la volonté ministérielle de suivi de l'exécution du Plan Licence qui s'avère très délicate à réaliser. Il développe l'exemple du dédoublement des groupes TD grâce aux crédits spécifiques qu'il faudra imputer sur le budget du Plan Licence et non sur le budget des heures complémentaires « maquettes ».

Monsieur HOYAUX précise que les crédits de salaire représentent 50 à 55 % des crédits du PRL, soit 750 000 euros. Il estime que le projet proposé permettra d'assurer le suivi des crédits engagés.

Mme LARGOUET demande, à cet effet, la création de 3 sous-CR pour l'UB du Service Commun de Documentation.

Mme DUPAU informe le Conseil que chacun des projets validés le 19 juin a été identifié et qu'il sera demandé aux ordonnateurs délégués de suivre les crédits engagés « projet par projet ».

Le tour de parole étant achevé, Monsieur le Président soumet au vote le projet de création de structures budgétaires.

Monsieur GOZE souhaite préciser les raisons qui le conduiront à s'abstenir sur cette question. Il regrette également le caractère trop tardif de la remise des documents de travail.

↪ Le projet de création des structures budgétaires est adopté avec 5 abstentions et 19 voix Pour.

Monsieur HOYAUX rappelle le problème mis en évidence lors du Conseil d'Administration du 10 juillet qui avait dû répartir 100 000 euros pour un total de projets validés représentant une enveloppe de 220 000 euros.

Il a donc cherché à trouver les crédits nécessaires pour financer les 120 000 euros manquants. Il propose, dans cet objectif, d'appliquer aux projets du PRL validés lors du Conseil d'Administration du 19 juin, un pourcentage de frais de gestion destiné à participer aux frais induits de fonctionnement et de viabilisation. Proposés à hauteur de 4 % des crédits votés, ces frais de gestion permettront de dégager une enveloppe de 57 000 euros potentiellement disponible pour le financement des projets pédagogiques. Il indique que, si le Conseil valide le principe, les prochains CEVU et CA seront consultés pour réexaminer les projets validés mais non-financés lors des Conseils de juillet 2009.

Mme DUPAU souligne les conséquences des limites de la dotation de fonctionnement qui contraignent l'établissement à prélever des crédits du Contrat Quadriennal pour financer des dépenses de fonctionnement courant.

Elle reprend la logique qui encadre l'opération financière proposée qui consiste à faire contribuer le PRL aux frais de fonctionnement induits par la mise en place de ses projets.

Monsieur GOZE rappelle que, compte tenu des événements du Printemps 2009, l'année universitaire 2008/2009 ne peut être considérée comme une année probante en matière de Projets Pédagogiques et de Plan Réussir en Licence.

Mme BOULERIE s'inquiète de la capacité des porteurs de projets non-financés en juillet à mettre en place en un temps très bref les projets déposés.

Monsieur HOYAUX précise qu'il a réalisé une enquête auprès des UFR pour vérifier leur capacité à conduire à terme les projets PRL validés en juin 2009. Il ressort de cette enquête que l'ensemble de ces projets ne pourront être mis en œuvre. Les UFR seront donc contactées de la même manière pour analyser leur capacité à mettre en place les projets pédagogiques.

Monsieur BEYLOT, compte tenu de ces informations, estime que l'on pourrait « monter » le niveau pratiqué des taux de gestion à 5 %.

↪ Le Conseil d'Administration se déclare favorable au principe de la mise en place des frais de gestion sur les PRL votés en juin 2009.

Monsieur HOYAUX informe les membres du Conseil de sa volonté d'engager, dès le mois de janvier 2010, la réflexion sur le prochain PRL 2010/2011 qui représentera un budget de 2,4 millions d'euros.

Madame LARGOUET souhaite que l'on puisse transférer des crédits du Plan Licence pour assurer des prises en charge de salaires visant à couvrir les charges de travail supplémentaires.

Monsieur le Président se déclare tout à fait conscient que le PRL risque de buter sur les limites des moyens humains disponibles pour mettre en œuvre les projets.

Monsieur LOQUAY souhaite que se mette en place très rapidement une réflexion portant sur le développement des projets en termes d'équipements et d'investissements.

Madame BOULERIE souhaite que ce PRL soit l'occasion de réfléchir à des projets venant modifier et enrichir la relation Enseignants/Etudiants.

II - POINT SUR LES REFLEXIONS RELATIVES AUX STRUCTURES BUDGETAIRES 2010

Monsieur JOURDAN fait le point sur les réflexions en cours relatives à la question de l'opportunité du maintien de la structure budgétaire actuelle organisée par départements. Il présente l'alternative que représente le projet d'une structuration Affaires Générales/ Licence / Master

Monsieur RICHARD estime que la véritable question est liée au lieu où se déroulera le débat budgétaire. Il souhaite que les UFR s'en emparent et jouent pleinement leurs rôles en la matière.

Monsieur GOZE souhaite également que les UFR assument leurs responsabilités en matière budgétaire. Il souhaite que les projets soient portés par les départements afin de tenir compte au mieux des spécificités budgétaires. Il dénonce vivement la tentation d'une vision standardisée du fonctionnement des UFR.

Monsieur le Président annonce que la réflexion sur ces structures budgétaires vient juste d'être lancée et qu'elle sera portée au cœur des discussions des groupes UFR dans le cadre de la réflexion liée à la préparation de la mise en place de la réforme interne.

A la question de Monsieur BEYLOT sur les éléments du calendrier de préparation du budget 2010, Madame DUPAU précise que les conclusions des réflexions sur ces structures budgétaires devront être connues avant la fin du mois d'octobre.

Monsieur le Président annonce que les conclusions des groupes UFR devront être remontées à l'administration centrale pour le 20 octobre. Tout en reconnaissant les spécificités des composantes, il annonce que ces structures devront apprendre à vivre ensemble au sein de la future UFR et de l'université au sens large.

Monsieur PEBARTHE tient à faire remarquer que les universités voient leurs effectifs se maintenir, voire augmenter, contrairement aux effets annoncés d'une baisse sensible de fréquentation présentée comme la conséquence logique du mouvement du printemps 2009.

Il souligne l'importance du problème de communication entre l'avancée des travaux des groupes UFR et le niveau d'information générale des collègues. Il souhaite que le Conseil demande aux directeurs d'UFR de développer leur communication sur ce thème central au sein de leur composante.

Monsieur JOURDAN annonce qu'il va adresser un message en ce sens aux directeurs d'UFR visant à leur demander d'informer l'ensemble des collègues affectés dans la composante avant le 20 octobre.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le point sur les discussions en cours dans les groupes UFR :

- question de la structuration des départements,
- question de l'élection des Conseils de département.

Monsieur JOURDAN regrette qu'un certain nombre de « nouveaux » collègues s'investissent dans le débat afin de « détricoter » et remettre en cause des points qui avaient fait l'objet d'un consensus longuement réfléchi et débattu.

Monsieur LOQUAY, en tant que directeur de l'UFR ISIC, annonce qu'il a déjà réuni son UFR et qu'il ressort de cette réunion une grande crainte vis-à-vis de certains choix qui pourraient nous conduire à la catastrophe. Il souhaite notamment que l'on donne toute la légitimité politique à la vie des composantes et que l'on multiplie les lieux de participation et de concertation. Il se déclare opposé à une vision visant à imposer la réflexion et les décisions.

Monsieur le Président se déclare favorable au principe selon lequel le débat politique doit précéder le débat sur les structures budgétaires.

III - EXAMEN DU PROJET DE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE DITE DES SALAIRES

Madame DUPAU rappelle la situation du budget global de l'établissement qui s'élève, après la DBM n°1 dite des reports, à 41 954 462 euros pour l'université et 1 015 047 euros pour le SIGDU.

Elle indique que la présente DBM propose d'intégrer 790 160 euros de crédits complémentaires correspondant à :

- 869 178 euros de recettes nouvelles,
- 79 018 euros de réduction de recettes.

Cette DBM propose d'opérer un certain nombre de virements entre sections :

- + 43 994 euros au profit de la masse « Fonctionnement » (Masse 10),
- - 284 824 euros pour la masse « Investissement » (Masse 20),
- + 240 829 euros pour la masse « Salaires » (Masse 30).

Madame DUPAU précise qu'il n'est pas proposé, à l'occasion de cette nouvelle DBM, de modifier le prélèvement opéré sur le fonds de réserve lors de la première DBM. Elle rappelle aux membres du Conseil les recommandations du Rectorat portant sur la faiblesse des réserves qui ne représentent que l'équivalent de 5 jours de fonctionnement alors que les principes de prudence budgétaire et comptable exigent qu'elles représentent environ 2 mois de fonctionnement.

Madame DUPAU présente ensuite aux membres du Conseil développe ensuite les principales sources de recettes complémentaires :

- 190 000 euros de nouvelles recettes correspondant à des crédits versés par la Région pour financer des allocations de recherche,
- 130 00 euros correspondant à des ajustements divers au regard des réalisations de recettes constatées à l'UB Administration générale,
- 126 800 euros en provenance du FEDER /DVD POL pour l'EGID,
- 93 200 euros en provenance du Conseil Régional pour le même dossier,
- 91 470 euros au titre des contrats de recherche Post doc en provenance également du Conseil Régional,
- 45 735 euros en provenance de l'ADEME (allocation post doc Projet CO2-Vadose),
- 29 868 euros au titre d'un complément versé par l'Etat pour la prime d'excellence scientifique,
- 11 822 euros de supplément de taxe d'apprentissage pour l'IJBA,
- 7 700 euros au titre du préciput de l'ANR,
- Les autres recettes nouvelles sont de moindre importance et touchent l'ensemble des UB.

Elle présente ensuite les réductions de recettes qui s'élèvent à 79 018 euros, dont :

- 54 018 euros au titre du Contrat Quadriennal (erreur d'ouverture de crédits au budget initial),
- 25 000 euros de diminution des crédits alloués par l'Etat au titre de l'accompagnement des étudiants handicapés.

Elle termine sa présentation par un bilan de la situation des grandes masses :

- Masse 10 Fonctionnement : 16 554 149,19
- Masse 20 Investissement : 7 565 441,25
- Masse 30 Personnel : 12 528 648,51
- Masse 40 Amortissements : 5 306 224,00

Elle souligne l'évolution à la hausse de la masse correspondant aux dépenses d'investissement.

Monsieur GUETTE appuie le choix de l'établissement en matière de fonds de roulement, qui est très largement ouvert en budgétaire. Il informe les membres du Conseil que cette méthode correspond exactement aux choix de gestion utilisés dans le monde de l'entreprise.

Il regrette la diminution des crédits consacrés au Handicap.

Monsieur PEBARTHE demande des informations sur la question des écarts attendus entre les crédits ouverts en matière d'heures complémentaires et la situation des heures payées.

Monsieur RAMBAUD répond que le bilan de la consommation des crédits d'heures complémentaires sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Monsieur LOQUAY souhaite des explications, dans le contexte du passage aux RCE, sur la capacité de l'établissement à supporter les délais entre l'engagement des dépenses incompressibles (notamment les salaires) et le calendrier de délégation par l'Etat des différentes dotations de fonctionnement (décalage estimé à 2 mois).

Madame DUPAU indique que ces dépenses seront provisoirement financées sur la trésorerie de l'établissement. Elle rappelle la définition de la trésorerie qui représente la différence entre le fonds de roulement (réserves de l'établissement) et le besoin en fonds de roulement (rythme d'encaissement des recettes et des dépenses). Le Fonds de roulement étant systématiquement positif et l'université n'ayant pas de besoin en fonds de roulement (ce qui signifie qu'elle encaisse plus vite ses recettes qu'elle ne paye ses dépenses - délai de 30 jours), la trésorerie reste toujours positive

Monsieur PEBARTHE souhaite obtenir des éléments d'information sur la situation des placements financiers de l'université.

Madame DUPAU répond qu'elle place les fonds auprès de 3 banquiers :

- ✓ la Trésorerie Générale,
- ✓ le Crédit Coopératif,
- ✓ la banque Dexia.

Monsieur RIBEYRE souhaite que l'université s'intéresse et s'engage sur le dossier des fonds éthiques de placement (exemple : microcrédits).

Monsieur POLI s'interroge sur la situation de l'université vis-à-vis du régime fiscal.

Madame DUPAU répond que l'université est assujettie à la TVA et qu'elle paye aux services fiscaux la différence entre la TVA collectée et la TVA due. Or, depuis 2 ans, l'université est créditrice sur cet impôt, c'est-à-dire que l'Etat lui reverse, à sa demande les crédits de TVA qui constituent de la trésorerie et ne peuvent être budgétisés. Elle rappelle, qu'en matière d'impôt sur les sociétés, une loi de 2005 sur la recherche est venue exonérer les activités de l'université (exemple : les ventes de livres des PUB) du champ de cet impôt.

A la question de Monsieur RICHARD sur les modalités de choix des formes de placement, Madame DUPAU répond que c'est elle qui, par délégation du Président, est responsable de ces choix.

Monsieur BEYLOT demande, qu'à l'avenir, la Commission des Moyens soit fixée au moins 8 jours avant le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président rappelle son engagement de tout mettre en œuvre pour respecter les délais statutaires.

Monsieur JOLY remercie Mme DUPAU pour la qualité de son travail dans une période marquée par la profonde mutation des services financiers.

Monsieur RICHARD reprend à son tour les remarques sur le problème du calendrier de remise des documents mais relativise les problèmes pour les documents très techniques qui nécessitent des explications qui ne peuvent être obtenues qu'en séance.

Monsieur PEBARTHE demande à ce que soit mise en place une formation des conseillers sur les dimensions comptables et financières.

Monsieur GOZE indique aux membres du Conseil que cette pratique existe déjà pour les membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame DUPAU signale que cette formation avait déjà été mise en place il y a 2 ans et que très peu de conseillers avaient pu se libérer pour y participer.

Monsieur le Président soumet ensuite le projet de DBM au vote des membres du Conseil.

↪ La DBM dite des salaires est adoptée avec 4 abstentions et 20 voix Pour.

Monsieur le Président remercie à son tour Mme DUPAU pour la qualité de son travail et ses grandes compétences. Il informe les membres du Conseil que Mme DUPAU a été recrutée sur le poste d'Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé. Elle quittera donc l'université à compter du 4 janvier 2010. Il indique également l'arrivée, à compter du lundi 12 octobre, de Mme LENOIR, recrutée sur le poste de Chef des Services Financiers.

IV - EXAMEN DE LA CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DENOMME « INSTITUT NATIONAL DU DEVELOPPEMENT LOCAL »

Monsieur le Président demande à Monsieur CHAPOULIE, membre invité de ce Conseil, de bien vouloir présenter le projet de l'établissement présenté au vote du Conseil.

Monsieur CHAPOULIE présente aux membres du Conseil le projet d'adhésion au GIP INDL. Il rappelle les enjeux de cette adhésion liés principalement à la problématique de l'ingénierie territoriale portant principalement sur les formations en géo-aménagement.

Cette question s'inscrit dans un contexte d'actualité lié à la recomposition du GIP qui entraîne un nouvel appel à candidature pour l'adhésion.

Il souhaite que le Conseil se positionne sur la question de la légitimité scientifique de ce GIP qui lui semble, à titre personnel, tout à fait évidente. Il évoque la possibilité de délocalisation d'un certain nombre de séances de formations et, à terme, un projet de Licence professionnelle. Il insiste enfin sur la possibilité de développement des formations professionnelles et l'incontestable potentiel de l'INDL en termes de partenariat et de réseau.

Monsieur GOZE rappelle l'historique de la création de l'INDL qui est né en 1995, dans le contexte de la loi Pasqua relative à l'aménagement et au développement du territoire, à l'initiative du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne de l'époque, qui était également ministre, Monsieur Jean-François PONCET. Il qualifie le projet INDL d'une « illusion sous perfusion ». Il évoque le rapport de 1995 faisant état d'un projet trop ambitieux. Le monde universitaire avait clairement rejeté à cette époque l'idée d'une université thématique.

Il reconnaît que la situation s'est ensuite quelque peu compliquée :

- l'université de Bordeaux 1 s'y est lancée dans une logique de développement de son pôle agro-alimentaire,

- les autres universités ont d'abord été plus hésitantes,
- le Conseil Régional s'y est engagé « à reculons »,
- notre université, sous la présidence de Monsieur DUTHEIL, s'est retirée du GIP.

En termes de formations, il rappelle que les universités de Bordeaux 1 et 4 ont mis en place des MST en partenariat avec l'INDL. Selon ses informations, il pense que l'université Bordeaux 4 ne souhaite pas renouveler ces formations compte tenu des faibles effectifs d'étudiants engagés.

Sur le volet Formation Continue, il reconnaît que l'INDL présente des atouts intéressants mais qui butent sur le caractère insuffisamment attractif d'Agen au-delà du premier cycle universitaire.

Monsieur PORTINE souligne le contraste de la position de l'université Bordeaux 4 qui semble se retirer du volet « Formation » du GIP mais qui conserve, dans le même temps, 9 arts (10 000 euros la part, soit une somme de 90 000 euros).

Monsieur CHAPOULIE évoque, comme piste de réponse, le prochain colloque sur la Fonction Publique Territoriale porté par l'université Bordeaux 4.

Monsieur HOYAUX regrette l'absence du porteur du projet, Monsieur COUDERCHET. Il évoque les 2 projets de Licence Pro et Master Pro liés à la thématique du développement rural qui seront présentés dans le cadre du prochain quadriennal. L'intérêt de la convention avec l'INDL pour ces formations vise à permettre aux étudiants d'aller en stage dans des structures partenaires de l'INDL. Il rappelle que le projet de l'INDL porte désormais principalement sur la problématique du développement politique rural.

Monsieur GOZE fait part de son doute sur la capacité de l'INDL à porter un projet qu'il juge trop ambitieux.

Monsieur CHAPOULIE souligne la dimension « partenariat » de ce projet INDL avec notamment la présence du Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui peut ouvrir beaucoup de portes de stages ou d'emplois pour nos étudiants. Il évoque également l'intérêt du Centre de Ressources portant sur la thématique du développement durable local.

Monsieur HOYAUX confirme l'intérêt de la présence de partenaires influents dans ce GIP.

Après avoir invité le Conseil à décaler l'examen de cette adhésion, Monsieur le Président, à la demande du Conseil, soumet au vote le projet d'adhésion au GIP INDL.

↪ Le Conseil d'Administration autorise le Président, avec 4 abstentions et 20 voix Pour, à signer la convention d'adhésion au GIP INDL.

V - ADOPTION DES STATUTS DE LA FONDATION PARTENARIALE INNOVATIONS

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil la différence entre la fondation partenariale, dotée de la personnalité morale qui regroupe des partenaires extérieurs et une université qui dispose statutairement de la majorité des voix du Conseil d'Administration, et la fondation universitaire, qui fait appel aux règles de la comptabilité privée et qui regroupe « en interne » plusieurs universités.

Monsieur ATTEIA, membre invité du Conseil, présente ensuite le projet de la Fondation Innova-Sols qui regroupe des partenaires industriels qui rencontrent des problèmes liés à la pollution des sols et qui souhaitent financer une action de recherche en la matière. Il indique que chaque membre de la fondation s'engage sur une durée de 5 ans à verser un montant total de 50 000 euros (nota : 100 000 euros pour le Conseil Régional).

Monsieur HOYAUX se déclare opposé, par attachement au principe de l'indépendance de la recherche, au projet de partenariat avec des organismes extérieurs. Il s'interroge fortement sur la réelle nature des motivations des partenaires industriels.

Monsieur ATTEIA affirme qu'il aurait également préféré que cette recherche soit intégralement financée par le budget de l'Etat. Il rappelle cependant qu'il s'agit en l'occurrence d'un projet de recherche appliquée, domaine historiquement peu soutenu par les fonds publics. Il insiste sur une disposition des statuts présentés qui prévoit une clause selon laquelle les résultats obtenus à l'occasion de ces travaux de recherche appartiendront à la fondation elle-même. Il signale enfin, quant à la motivation des partenaires extérieurs du projet, que le projet Innova-Sols ne relève pas d'un domaine productif au sens où rien de ce qui « sortira » de ce travail ne sera commercialisé.

Monsieur HOYAUX indique qu'il craint fortement que les partenaires industriels soient principalement à la recherche d'un « quitus scientifique ». Il estime qu'il est nécessaire de tenter d'arrêter la démarche actuelle induite par la LRU visant à privatiser la recherche universitaire.

Il soulève différents points inscrits dans les statuts de la fondation sur lesquels il souhaite attirer l'attention des membres du Conseil :

- composition du Conseil d'Administration de la Fondation fixé entre 15 et 20 membres,
- question de la désignation du Président de la Fondation,
- problématique du caractère confidentiel des informations obtenues dans le cadre des travaux,
- question du régime juridique prévu en cas de dissolution de l'institution.

Monsieur ATTEIA indique que les réponses à ces questions seront apportées ultérieurement dans le cadre de la mise en place de la Fondation et de son Conseil d'Administration.

Monsieur PEBARTHE souhaite revenir sur la notion de confidentialité des résultats de la recherche. Il souligne l'opposition entre les logiques de la recherche universitaire, qui a vocation à diffuser le plus largement son savoir, et la logique industrielle, qui cherche essentiellement à maîtriser sa communication.

Monsieur RIBEYRE estime qu'on ne peut pas éviter de travailler avec les entreprises sur ces thématiques de recherche.

Monsieur le Président rappelle que la notion de confidentialité est très présente dans les travaux conduits par le CNRS.

Monsieur ATTEIA précise la politique envisagée en matière de gestion de la confidentialité :

- la confidentialité s'appliquera « contractuellement » sur les documents apportés par les partenaires de la Fondation pour « nourrir » les travaux de recherche,

- en revanche, il appartiendra aux membres de la Fondation de définir leur propre politique de confidentialité pour l'ensemble des résultats de la recherche.

Monsieur LOQUAY constate l'importance du décalage des visions de l'université au sein des membres du Conseil. Il souligne la qualité du travail conduit dans le cadre de la mise en place de cette fondation partenariale.

Monsieur ATTEIA informe les membres du Conseil que l'université sera dispensée du versement de la quote-part financière de 50 000 euros demandée aux autres membres fondateurs. En effet, les statuts de la Fondation prévoient de valoriser la masse salariale mobilisée des enseignants-chercheurs.

Monsieur le Président soumet ensuite aux membres du Conseil l'adoption des statuts de la Fondation.

↪ *Le Conseil d'Administration valide, avec 3 Abstentions, 4 votes Contre et 17 votes Pour, les statuts de la Fondation Innova-Sols.*

VI - EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame DUPAU présente aux membres du Conseil la liste des 31 demandes d'admission en non-valeur représentant un total de 9 335,34 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, admet en non-valeur la liste des demandes présentées.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PEBARTHE soumet au vote du Conseil la motion suivante :

« Réuni en séance plénière ce vendredi 25 septembre 2009, le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 affirme son opposition à toute mise en place du vote dit « électronique » (messagerie informatique, ordinateurs de vote...) pour les consultations universitaires. Il demande l'abandon du projet en cours. »

↪ *La motion est adoptée avec 3 Abstentions, 4 votes Contre et 17 votes Pour.*

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 13 H 30.

Le Président,

Patrice BRUN